

—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTE



PROGRAMME RÉGIONAL
D'AIDE À L'EMPLOI ASSOCIATIF

Ma Région | avancer, partager

PROGRAMME RÉGIONAL D'AIDE À L'EMPLOI ASSOCIATIF

Le programme régional d'aide à l'emploi associatif vise à permettre la création ou la consolidation des emplois dans les associations bourguignonnes-franc-comtoises. Il consiste en une aide ponctuelle de 7 000 euros

POUR QUI ?

Associations ayant leur siège ou un de leurs établissements en Bourgogne-Franche-Comté et dont les activités se déroulent en Bourgogne-Franche-Comté.

QUELS TYPES DE POSTES ?

Les postes créés devront correspondre à des activités d'utilité sociale (dont la liste est définie), pour une durée minimale de 18 mois, à temps complet ou à 80 % minimum.

L'emploi est éligible à l'aide dans 4 cas :

- ◆ Création d'un poste en CDD ou en CDI.
- ◆ Transformation d'un CDD en CDI.
- ◆ Transformation d'un temps partiel en temps complet.
- ◆ Pérennisation d'un contrat aidé (ex : PEC, Fonjep, ANS).

Les postes en CDD d'insertion ne sont pas éligibles mais l'aide peut concerner les emplois d'encadrants techniques. Les salariés reconnus comme travailleurs handicapés peuvent être positionnés sur des postes à temps partiel.

COMMENT ?

L'aide régionale est de 7 000 euros, versés en une seule fois après l'embauche ou la pérennisation du poste.

PROCÉDURE

Dépôt des dossiers sur la plateforme dédiée sur le site du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté : subventions.bourgognefranchecomte.fr
L'instruction des demandes est effectuée par le service Sport, Jeunesse et Vie Associative.

Le versement de l'aide est effectué après le vote de la commission permanente et à l'issue de la période d'essai du salarié.

CONTACT

Yvan Trellu Moal • Chargé de mission Vie associative
[03 63 64 20 58](tel:0363642058) • yvan.trellu@bourgognefranchecomte.fr

| SECTEURS D'ACTIVITÉ | ACTIVITÉS ÉLICIBLES |
|---|--|
| CULTURE | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Postes favorisant la sensibilisation, l'information et la médiation afin de contribuer à la conquête et au développement de nouveaux publics. ◆ Postes favorisant l'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire et hors temps scolaire. |
| JEUNESSE ET LOISIRS | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Postes d'animation en activités de loisirs ou d'éducation populaire en faveur de la jeunesse. ◆ Postes liés au déploiement des activités périscolaires. ◆ Postes d'animation au sein des centres de vacances agréés. |
| ENVIRONNEMENT | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Postes d'animation destinés à l'éducation à l'environnement et à la sensibilisation des publics. |
| EMPLOI FORMATION | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Postes de correspondants formation, de conseillers à l'emploi ou de conseillers juridiques en relation directe avec le public (présence sur le terrain). ◆ Postes dont les activités portent sur le soutien scolaire et l'alphabétisation. |
| SANTÉ | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Postes d'assistant(e)s de vie quotidienne. ◆ Postes de coordonnateur santé. ◆ Personnel d'accompagnement et d'animation auprès des enfants et adultes handicapés, malades ou en fin de vie, ainsi qu'auprès de leurs familles. ◆ Postes d'animation et de prévention contre toute forme d'addiction portant atteinte à la santé. ◆ Sont exclus les salariés pratiquant les actes médicaux. |
| SOLIDARITÉ SOCIAL | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Postes dont les missions relèvent de la lutte contre l'illettrisme. ◆ Postes dont les missions relèvent de la lutte contre toutes formes de discrimination et en faveur de l'égalité femmes-hommes) ◆ Postes oeuvrant pour l'accès de tous aux aides favorisant une meilleure autonomie citoyenne. ◆ Postes d'accompagnement des publics en difficulté. ◆ Postes oeuvrant au sein d'associations humanitaires et caritatives dont les missions sont en lien direct avec le public concerné. ◆ Postes en lien direct avec un projet de revitalisation des territoires. |
| SPORT | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Postes d'animation et de promotion des activités physiques et sportives favorisant le développement de la pratique sportive au profit du plus grand nombre et de nouveaux publics. ◆ Postes permettant d'attirer les jeunes par des activités sportives afin de les aider dans leur réinsertion/ l'insertion professionnelle. |
| <p>Postes qualifiés de dirigeants d'association, tels que définis dans les différentes conventions collectives régissant les secteurs concernés.</p> | |
| <p>Emplois associatifs ayant une dimension d'animation de réseau dans le but de créer ou de développer des réseaux ou fédérations d'associations. En milieu rural, le recours à un emploi partagé, sur des secteurs d'activité même différents, est fortement encouragé.</p> | |
| <p>Postes administratifs (secrétariat, comptabilité).</p> | |

